

Appel à candidature

Foodtruck – WORK IN PORNIC (WIP)

Retour des candidatures attendues pour le mercredi 20 septembre 2023 à 9h00

Objet de l'appel à candidature

Pornic agglo Pays de Retz organise un appel à candidature en vue de l'attribution d'un emplacement temporaire pour l'accueil de foodtruck au Work In Pornic, sur le domaine privé de l'établissement public.

Préambule

Soucieuse de répondre aux attentes de salariés et étudiants de la zone d'activités économiques du Val Saint-Martin à Pornic, par des services adaptés et de qualité, Pornic agglo Pays de Retz souhaite mettre à disposition sur le site du Work In Pornic, une prestation de restauration qualitative.

La zone du Val Saint-Martin, en pleine expansion, comprend actuellement le Lycée du Pays de Retz, le complexe hôtelier du Golden Tulip, l'entreprise Alpha Link et le Work In Pornic. En septembre 2023, un centre de formation « IA » intégrera les locaux du Work In Pornic avec la présence confirmée de 30 étudiants par jour.

Description de l'emplacement

Localisation du site : Work In Pornic, 2 rue Georges Charpak, sur la zone du Val Saint-Martin à Pornic.



Le parvis du Work In Pornic est en accès libre piétons pour l'ensemble des usagers de la zone.

Cet emplacement est équipé d'une prise électrique P17. Le candidat devra s'assurer de respecter l'ampérage et disposer d'une rallonge pour se raccorder par ses propres moyens. Toutefois, il n'est pas desservi en eau, ni en évacuation des eaux usées et en bacs à ordures spécifiques pour l'évacuation des déchets. Le candidat devra prévoir une alimentation autonome en eau et s'assurer de l'évacuation de ses propres déchets.

Modalité d'occupation

Occupation du 10 octobre au 30 juin 2024

Le mardi et le jeudi de préférence, de 12h00 à 14h00

Le planning des présences sera établi par le service développement économique de Pornic agglo Pays de Retz, en concertation avec les candidats retenus. Plusieurs Food trucks pourront occuper l'emplacement à des dates distinctes afin d'offrir une offre diversifiée aux consommateurs. La répartition journalière sera assurée de façon équitable. Toutefois, les candidats indiqueront dans leur candidature les jours de présence souhaités.

Modalités contractuelles et tarifaires

L'occupation de l'emplacement fera l'objet d'une convention d'occupation temporaire d'environ 9 mois, du 10/10/2023 au 30/06/2023. En fonction des possibilités et souhaits des candidats sélectionnés, la convention pourra démarrer plus tôt. Cette occupation pourra être prolongée jusqu'au 31/12/2023 puis renouvelée annuellement. Le renouvellement à compter de janvier 2024 fera l'objet d'une relance d'un appel à candidature.

Tout candidat s'engage à respecter les termes prévus par la convention.

L'emplacement est proposé à la tarification suivante : 10 € TTC/jour.

Le paiement de la redevance sera effectué en amont de la réalisation de la ou des prestations prévues sur le mois à venir. Pour se faire, le bénéficiaire recevra par courriel un lien de paiement à la fin du mois précédent, pour procéder au paiement en ligne via une carte bancaire. Le paiement effectif confirmera le droit d'usage.

Engagements des candidats

Les candidats s'engagent à :

- Être à jour de ses obligations fiscales, sociales et réglementaires dont le respect des normes d'hygiène et la traçabilité des produits proposés (respect de la chaîne du froid et des normes sanitaires),
- Assurer sa propre promotion, notamment sur les réseaux sociaux,
- S'assurer de la remise en état de propreté de l'emplacement à chaque occupation (dont l'évacuation des déchets).

Principes et critères de sélection du candidat

Les candidats doivent respecter les principes suivants :

- La qualité des produits et des plats cuisinés, privilégiant des produits bruts, frais et respectueux de la saisonnalité. L'utilisation de produits de l'agriculture responsable (produits issus de l'agriculture biologique, du commerce équitable et de filière courte d'approvisionnement) est un atout. L'adéquation de l'offre culinaire proposée avec la cible clientèle (salariés des entreprises implantées et étudiants du centre de formation) en termes de qualité sera regardé.
- Les prix et moyens de paiement. Les candidats devront préciser la gamme de prix proposée pour l'ensemble des produits, avec le coût de menus types. Plusieurs moyens de paiement devront être proposés à la clientèle, le paiement par carte bancaire et les tickets restaurants sont à privilégier.
- L'éco-responsabilité du Food Truck, assurant la gestion autonome de ses déchets, la salubrité de son équipement, dans le cadre d'une démarche respectueuse de l'environnement. Le recours au recyclage, au réemploi des contenants, à la lutte contre le gaspillage alimentaire est favorisé.
- L'expérience du candidat dans la tenue d'un établissement commercial (notamment foodtruck), sa capacité à organiser et gérer les flux (prise des commandes clients en avance, gestion des flux lors de la période de pointe, etc.) sera étudiée.

Les candidats proposeront exclusivement des boissons sans alcool.

Modalité de candidature

Les dossiers des candidats seront à envoyer par voie électronique avant le **mercredi 20 septembre 2023 à 9 heure**, à l'adresse électronique suivante :

eco@pornicagglo.fr

Cet appel à candidature ne s'inscrit pas dans une procédure de commande publique.

Il est seulement destiné à permettre la rencontre entre Pornic agglo Pays de Retz et les candidats intéressés pour l'emplacement d'un foodtruck sur le domaine privé de l'établissement public Work In Pornic.

Liste des pièces à fournir

- La note de présentation du Foodtruck complété (en annexe) : nom du concept, présentation de l'entreprise et/ou de l'équipe, description de la cuisine proposée, menu détaillé, gamme de prix, origine des produits, originalité du concept, identité visuelle/esthétique, photographies, le ou les jours de présence souhaités, besoins spécifiques, observations éventuelles,
- Un descriptif économique : dernier bilan comptable ou prévisionnel financier dans le cas d'une création
- Copies des inscriptions au répertoire des métiers, au registre du commerce et des sociétés de moins de 3 mois (Kbis, ...)
- Copie de la carte de commerçant non sédentaire
- Copie de la pièce d'identité du gérant de l'entreprise
- Le CV du gérant de l'entreprise

Examen des dossiers et choix des attributaires

Après réception des candidatures, les dossiers complets seront examinés sur la base des principes et critères présentés précédemment. Au terme du processus de sélection, les candidats retenus seront contactés et invités à une réunion de calage en vue d'organiser le planning de présence.

Les candidats évincés en seront informés.

Renseignements complémentaires

Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu auprès du service développement économique de Pornic agglo Pays de Retz (eco@pornicagglo.fr / 02 72 92 40 15).

Le service développement économique se tient à la disposition des potentiels candidats pour prévoir une visite de l'emplacement, sur simple demande.

Pornic agglo Pays de Retz se réserve le droit de ne pas donner suite à la procédure. Les candidats ne pourront, dans ce cas, prétendre à aucune indemnisation ou à un quelconque dédommagement.

Planning prévisionnel

- Envoi entre le 31 juillet et le 8 août
 - o Newsletter
 - o Facebook / LinkedIn
 - o Envoi liste prospect Ville + Agglo
- Date limite : 20/09
- Sélection le 29/09
- Commission pour validation tarif : commission 5 octobre
- Démarrage le 10 octobre, selon disponibilité des titulaires

Processus décisionnel

Convention d'occupation temporaire : décision du président

Intégration dans la régie de recettes du WIP avec création d'un nouveau tarif => modification de l'arrêté de régie de recettes